



Le secrétaire régional de la FSU Provence Alpes Côte d'Azur
A
M Renaud Muselier
Président du Conseil Régional

Marseille, le 5 mai 2020

Objet : sortie du confinement et transport scolaire

Le Président de la République a choisi le 11 mai comme date de sortie du confinement. En dépit des recommandations du Comité scientifique, cette date a été imposée par le Ministre de l'Éducation pour l'ouverture des établissements scolaires, faisant du retour des enfants en classe un levier de la reprise générale de l'activité dans le pays. Le premier ministre a confirmé, le 28 avril, devant les députés l'ouverture des écoles maternelles et primaires le 11 mai et celle des collèges le 18 mai dans les départements « verts ».

Pourtant, une question importante n'a été abordée ni par Edouard Philippe ni par Jean-Michel Blanquer : le transport scolaire.

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a confié aux Régions la compétence du transport scolaire jusqu'alors dévolue aux départements. Désormais, c'est la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) qui organise le transport des élèves vers leurs établissements scolaires en dehors des trajets qui relèvent des autorités organisatrices de la mobilité (agglomérations, métropoles, communes avec réseau urbain).

De très nombreux élèves de notre région prennent en effet l'autocar pour se rendre dans leurs établissements scolaires le matin et en revenir le soir. C'est un service essentiel pour les familles, en particulier dans les départements ruraux où dans les zones péri-urbaines.

De nombreuses questions restent sans réponse :

- Comment assurer la distanciation sociale dans un car scolaire ?
- Faudra-t-il désinfecter les véhicules après chaque service ou rotation ?
- Le port du masque étant obligatoire dans les transports en commun, qui distribuera et gèrera les stocks : le transporteur ou les familles ?
- Faudra-t-il refuser d'accueillir à bord un élève sans protection ?
- Qui veillera au respect de ces règles, en particulier par les élèves, lors de chaque transport scolaire ?
- Qui est responsable en cas d'incident ?

Autant de questions essentielles, pour la sécurité et le bien-être des élèves et des conducteurs, dont nous ne connaissons pas à ce jour les réponses. Nous sommes d'autant plus inquiets que dans les protocoles sanitaires, ces questions essentielles pour éviter la propagation du virus et faire des établissements scolaires de nouveaux clusters, sont soigneusement évitées.

Engagée dans la défense du Service Public, et tout particulièrement attachée au Service public d'éducation, la FSU a agi tout au long de cette crise sanitaire pour que l'École continue de jouer pleinement son rôle auprès des jeunes et de leurs familles. Mais nous avons aujourd'hui les plus sérieuses inquiétudes sur les conditions effectives de la reprise des activités scolaires, que ce soit en ce qui concerne la santé et de la sécurité de tous, mais également en ce qui concerne les conditions d'exercice auxquelles vont se trouver confrontés les personnels enseignants et non enseignants.

La FSU s'engage pour que les missions de service public de l'École soient assurées de tous temps et en tous lieux sur notre territoire mais elle ne transigera ni sur la sécurité pour tous les personnels ni sur les conditions d'exercice dans lesquelles cette reprise aura lieu.

Nous tenant à votre disposition pour tout échange sur ce dossier, veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Provence Alpes Côte d'Azur
Richard GHIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. GHIS', written over a faint circular stamp or watermark.

Copie de ce courrier est adressé au recteur de l'académie d'Aix-Marseille et au recteur de l'académie de Nice.